



## Stratégies parlementaires de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles

Réunion parlementaire organisée par l'Union interparlementaire et ONU Femmes à  
l'occasion de la 57<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme  
5 mars 2013, Siège de l'ONU, New York



### ORDRE DU JOUR

5 mars 2013

#### 10 heures – 10 h.30 Paroles de bienvenue

- *M. A. Radi, Président de l'Union interparlementaire*
- *Mme M. Bachelet, Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive d'ONU Femmes*

*Présidente : Ms. Rebecca Kadaga, Présidente du Parlement ougandais, Vice-présidente de l'Union interparlementaire*

#### 10 h.30 – 11 h.30 Témoignages

##### **Susciter une vraie volonté politique : motivation et responsabilité des parlementaires**

Cette séance d'introduction sera consacrée aux témoignages de deux ou trois parlementaires de différentes régions du monde se battant pour faire cesser les violences faites aux femmes. Ces « témoins » expliqueront ce qui les a amenés à presser leur pays de s'attaquer aux violences faites aux femmes, sur quelles formes de violence ils concentrent leurs efforts ainsi que les difficultés auxquelles ils se heurtent.

- *M. Aliou Aya, Membre de l'Assemblée nationale (Mali), Membre de la Commission de l'éducation et de la Commission des finances, Président du Réseau des parlementaires maliens pour la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants*
- *M. J. Mendes Bota, Membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Portugal), Premier vice-président de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination*
- *Mme Sarah Sayifwanda, Parlementaire (Zambie), Membre de la Commission de l'agriculture, de la Commission de l'éducation, de la science et de la technologie et de la Commission de la sécurité nationale et des affaires étrangères*

*Modératrice : Mme Gayle Tzemach Lemmon, Journaliste et Directrice adjointe du Council on Foreign Relations' Women and Foreign Policy Program*

#### 11 h.30 – 13 heures Thème 1

##### **Quand les parlements s'engagent à faire cesser les violences envers les femmes et les filles**

Pour que les femmes et les filles puissent vivre à l'abri de la violence, il faut une législation solide et suivie, ainsi que des services de protection et de prévention. Les parlements et les parlementaires peuvent faire beaucoup dans ce domaine, notamment grâce à leur pouvoir législatif. Ils peuvent en effet se mobiliser pour faire évoluer la législation et plaider pour l'adoption de règles contraignantes qui permettent de prévenir les violences faites aux femmes et aux filles, de protéger les victimes et de poursuivre les criminels. En outre, leur pouvoir de contrôle leur permet d'influer sur les politiques, dans la mesure où ils sont appelés à les examiner, à les affiner et à en contrôler l'application. Enfin, leur fonction budgétaire les amène à passer au crible les propositions budgétaires pour garantir un financement durable des programmes de lutte contre la violence faite aux femmes.

Cette séance s'appuiera sur les pratiques parlementaires porteuses de promesses. Il y sera question des stratégies adoptées par les parlements pour mettre en place un cadre législatif fort et veiller à la bonne application des lois et des politiques de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

- *Mme Gisèle Guigma, Membre de l'Assemblée nationale (Burkina Faso), Rapporteur du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF)*
- *Ms. Lucero Saldaña, Sénatrice (Mexique), Présidente de la Commission des relations extérieures et des organisations non-gouvernementales, Secrétaire de la Commission spéciale des droits de l'enfant et de la jeunesse, Membre de la Commission de l'égalité des sexes*

Les présentations seront suivies d'un débat.

---

**13 – 14 h.30*****Pause déjeuner***

*Présidente : Mme Margaret Mensah-Williams, Vice-Présidente du Conseil National (Namibie), Membre de la Commission du Règlement permanent et du Caucus des femmes parlementaires*

**14 h.30– 16 heures****Thème 2****Les violences faites aux femmes dans la sphère politique**

Fondée sur les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes dans la sphère publique, la violence faite aux femmes dans la vie politique est intrinsèquement liée à la violence qui règne contre les femmes dans l'ensemble de la société. Elle englobe tous les actes de violence commis contre des femmes pour des raisons politiques ou au motif de leur participation à des activités politiques. Cette forme de violence constitue un obstacle sérieux à la participation des femmes à la vie politique, tant comme électrices que comme candidates aux élections, ou encore comme responsables politiques, élues ou pas, exerçant une charge publique ou une fonction politique. Il sera question durant cette séance des différentes formes que prend ce type de violence, ainsi que des mesures à envisager pour la prévenir.

- *Mme Gabriela Montaño, Présidente du Sénat (Bolivie)*
- *Mme Gabrielle Bardall, Consultante, Elections et Genre*
- *Mme Roberta Blackman-Woods, Chambre des Communes (Royaume-Uni), Membre du Groupe parlementaire pour les universités, de l'Association parlementaire du Commonwealth et du Groupe parlementaire sur l'Afghanistan*

Les présentations seront suivies d'un débat.

**16 – 17 heures****Que faut-il faire ? Stratégies à définir par les parlements pour faire cesser les violences envers les femmes**

Cette séance vise à identifier les priorités d'action pour les parlements. Il y sera question de la campagne de l'UIP destinée à aider les parlements à se mobiliser pour combattre les violences faites aux femmes, ainsi que des possibilités de collaboration avec d'autres organisations et acteurs internationaux œuvrant dans ce domaine. Les participants étudieront en outre les recommandations parlementaires qu'ils souhaitent adresser à la Commission de la condition de la femme, pour ses conclusions.

- *Mme Margaret Mensah-Williams, Vice-Présidente du Conseil National (Namibie), Membre de la Commission du Règlement permanent et du Caucus des femmes parlementaires*

Les présentations seront suivies d'un débat.

**17 heures – 17 h.30****Séance de clôture**